

# La bataille du Trient: une guerre civile enflamme le pays

**CONTRE-RÉVOLUTION • Quand les conservateurs valaisans battent leurs adversaires au Trient, c'est toute la Suisse libérale qui se fédère autour des vaincus.**



J. Senn, Combat au pont du Trient (21 mai 1844). SCHWEIZ, BILDERKALENDER 1845



ANNE-SYLVIE MARIÉTHOZ

21 mai 1844. Le défilé du Trient, à Vernayaz en Valais, est le théâtre de combats féroces. Les forces libérales regroupées sous la bannière de la «Jeune Suisse» tombent dans une embuscade et sont écrasées par le camp conservateur. La bataille fait plusieurs dizaines de victimes et les rescapés qui parviennent à s'enfuir sont contraints de quitter le canton. Peu important sur le plan militaire, ce combat ne serait pas resté dans les mémoires, s'il n'avait interpellé à l'époque les partisans des idées libérales, aux quatre coins du pays.

## Les idées nouvelles progressent

Occupé par les troupes françaises révolutionnaires en 1798, rattaché, bon gré, mal gré, à la Confédération helvétique en 1815, le Valais subit bien des turbulences dès le tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Au gré de sept régimes successifs, les idées des Lumières ont pourtant fait leur chemin au cœur de cette forteresse alpine. Il faudra néanmoins «encore trois décennies de tensions et trois guerres civiles» pour y instituer une véritable démocratie moderne, note l'historien Philippe Bender. Les adversaires s'affrontent principalement sur deux

lignes de front, toutes deux héritées de l'Ancien Régime: la mainmise de l'Eglise sur les institutions et l'inégalité entre les deux parties du canton. Par un système qui lui assure une majorité des voix à la Diète, le Haut-Valais continue en effet d'exercer sa domination sur le Bas. L'évêque dispose quant à lui de quatre voix, soit autant qu'un dizain (nom des anciens districts) et pèse de tout son poids dans la vie politique.

## La Vieille Suisse s'arme contre la Jeune Suisse

Résolus à modifier ces rapports de forces, les partisans du changement s'organisent, de Monthey à Chamousson, en passant par Martigny et l'Entremont. Les libéraux et leur aile la plus activiste – les bien nommés «radicaux» – se regroupent au sein de sociétés comme la Jeune Suisse, se dotent d'organes de presse – *Le Courrier du Valais* et *LEcho des Alpes* – travaillant résolument à «régénérer» les institutions. Mais leurs tentatives d'imposer une nouvelle Constitution en 1839, puis de réformer l'instruction publique dans les années 1840, se heurtent à la fronde réactionnaire. «Les troubles s'amplifient tandis que l'autorité se délite de jour en jour», résume Philippe Bender. «Bastonnades, polémiques de presse, assassinats» se succèdent. Conservateurs et radicaux-libéraux finissent par en découdre sur le champ de bataille, après plusieurs mois de quasi-anarchie. Le 17 mai, les troupes du Haut-Valais,

fédérées sous le nom de Vieille Suisse, prennent la capitale «par trahison» et refoulent leurs adversaires. La suite des faits d'armes, comme le raconte l'historien Robert Giroud, se déroulera entre Bas-Valaisans. «Le 21 mai au matin, une troupe de six cents hommes quitte Martigny.» Mais lorsque la première colonne atteint le pont du Trient à Vernayaz, «une soixantaine de chasseurs de la vallée, postés à la Tête des Tsarfes, au-dessous du hameau de Gueuroz, ouvrent le feu sur l'avant-garde de la Jeune Suisse.» A quelques kilomètres de là, «les mêmes échauffourées sanglantes se produisent du côté d'Entremont.»

## Le Régime de fer s'installe

La déroute est complète et face à cette défaite, la Vieille Suisse n'aura pas le triomphe modeste. Rétablis dans leurs pleins pouvoirs, les conservateurs sont décidés «d'en finir une fois pour toutes avec le Parti radical», proclame la *Gazette du Simplon* du 6 novembre 1844. Et de fustiger dans ses colonnes ces «principes destructeurs de l'ordre social venus de l'étranger». Censure de la presse, suppression de la liberté de réunion et d'association, interdiction du culte protestant... sont autant de signes de ce tournant. Le canton se transforme bientôt en un «pays totalitaire où personne n'a le droit de diverger de l'idéologie dominante», selon l'historien Gérald Arletaz. Tandis que les vaincus sont sommairement jugés par «un tribunal d'exception», l'évêque instaure un

jour de fête pour célébrer la victoire de son camp.

## Retour triomphal

Plusieurs chefs de file du mouvement libéral se retrouvent en terre vaudoise, où ils sont chaleureusement accueillis, notamment à Aigle et à Bex. Dans leur exil, ils s'attachent à renforcer leurs liens et à poursuivre la lutte. Comme Maurice Barman, qui commandait les troupes au Trient, dont la brochure contribua à populariser la cause de la Jeune Suisse. Le professeur Ludwig Snell commente ce texte en le traduisant et insiste sur le fait que la bataille du Trient ne se résume pas à quelques dizaines de victimes, mais qu'elle attente aux valeurs les plus fondamentales et qu'elle est «l'affaire de toute notre civilisation». Cette publication connaît «un retentissement extraordinaire» selon Philippe Bender, en suscitant un réflexe de solidarité auprès de tous les partisans des idées libérales. Il suffira que les cantons catholiques soufflent sur les braises en forgeant leur «alliance séparée» (le fameux Sonderbund) pour que le Valais et la Suisse basculent alors dans une nouvelle guerre civile. A l'issue de ce conflit, les libéraux-radicaux rentrent triomphalement en Valais en 1847, pour instaurer l'année suivante, la Constitution qu'ils appelaient de leurs vœux.

## Revanche de minoritaires

19 mars 1998. La Ville de Martigny reçoit en grande pompe «son»

conseiller fédéral nouvellement élu, Pascal Couchepin. A l'issue du repas de gala, le député Adophe Ribordy, rédacteur en chef du journal radical *Le Confédéré*, prie l'assistance de se lever. Le drapeau de la Jeune Suisse est solennellement brandi. Certains convives éclatent de rire, d'autres ne comprennent pas de quoi il retourne et plusieurs notables conservateurs se rasseyent, furieux.

Peu de gens se souviennent aujourd'hui de cette bataille du Trient et de ses enjeux. Pourtant, ces conflits ont provoqué des «haines profondes», affirme Philippe Bender, qui prendront près d'un siècle pour s'apaiser. «Rien n'est jamais acquis en politique», souligne toutefois l'historien, conscient que «d'on n'est jamais à l'abri d'une contre-révolution conservatrice, même en plein XXI<sup>e</sup> siècle.» I

## LES LIEUX DE LA CONTESTATION (2/18)

**On les traverse sans un regard.** On les visite sans se douter qu'ils ont été témoins d'une histoire sociale agitée. Cet été, et ce pour la deuxième année consécutive, *Le Courrier* met en lumière les lieux de la contestation dans notre pays. Une histoire locale, incarnée dans notre paysage quotidien, et pourtant bien loin de l'image paisible et ordonnée que la Suisse aime à donner. CO

## EN BREF

### UN ÉLU MCG COMPARE LE PS AU PARTI NAZI

**VERNIER** S'insurgeant contre la décision du Parti socialiste de Vernier de désigner son magistrat actuel Thierry Apothéloz comme candidat pour les prochaines élections communales de 2015, le conseiller municipal MCG Thierry Cerutti s'est emporté sur son blog. Alors que les socialistes ont accordé une dérogation à M. Apothéloz qui a déjà effectué trois mandats – le maximum statutaire pour le parti –, M. Cerutti a notamment comparé ce procédé «totalitaire» à l'ascension au pouvoir du Parti national-socialiste «à partir de 1929», en Allemagne. Un parallèle déjà effectué par l'élu sur Facebook en 2011. Depuis Belgrade, Thierry Cerutti n'a pas souhaité commenter ses écrits. Les socialistes verniolans envisagent de porter cette affaire devant la justice. Ils demandent également le retrait de l'article de la toile, ainsi qu'une réaction du MCG à l'encontre de son membre. ELE

# Punaise(s)! Elles grattent aussi les porte-monnaie

**SALUBRITÉ PUBLIQUE • Fastidieuses et compliquées, les désinfestations de punaises de lit coûtent très cher. Mais qui du locataire ou du bailleur doit payer?**

**MOHAMED MUSADAK**

En Suisse, les punaises mordent deux fois. Une première fois pour délester leurs victimes d'un peu de leur sang et une seconde fois pour vider leur porte-monnaie. «Il faut compter entre 500 et 1000 francs pour désinfester une pièce», nous explique Gérard Cuendet, responsable romand de la formation professionnelle à la Fédération suisse des désinfestateurs. «Cette large fourchette s'explique par la complexité des situations et la diversité des moyens utilisables», précise-t-il. Une facture salée qui représente un enjeu entre bailleurs, locataires et Etat.

**Interpellé** par la députée UDC Christina Meissner, l'Etat a été le premier à se prononcer. Il a annoncé la création d'un groupe de travail, chapeauté par le mé-

decin cantonal, chargé «de proposer des bonnes pratiques pour endiguer ce fléau». Pas question toutefois d'aller plus loin. La raison avancée? «Les punaises de lit ne sont pas un problème de santé publique, mais de salubrité puisqu'elles ne sont pas vecteurs de maladies», estime Jacques-André Roman, médecin cantonal de Genève. Pas la peine donc d'espérer une intervention directe de l'Etat: «L'assainissement des appartements infestés de punaises de lit est un problème privé qui doit être réglé, conformément au droit du bail, entre locataires et bailleurs», poursuit-il.

Aucun consensus ne semble cependant se dessiner entre les associations de défense des locataires et celles des professionnels de l'immobilier. Selon Philippe Angelozzi, se-

crétaire général de l'antenne genevoise de l'Union suisse des professionnels de l'immobilier, «c'est au locataire responsable de l'infestation de payer». Il reconnaît toutefois que dans les faits «il est difficile de déceler, lorsque plusieurs appartements sont touchés, l'origine de l'invasion de punaises. Dans ces cas-là, c'est en général au propriétaire de payer.» Et de préciser que le propriétaire ne prend en charge «que la décontamination des locaux et non des meubles, des vêtements et autres effets personnels».

**Une explication** insatisfaisante pour Sarah Braunschmidt, avocate à l'Asloca. «Comme pour tout nuisible, c'est au propriétaire de prendre en charge les frais d'assainissement. Cela ne viendrait pas à l'esprit des régies

de faire payer le locataire pour des cafards.» Pour l'avocate, le point essentiel est «le fardeau de la preuve qui pèse sur les régies. Pour faire payer un locataire, elles doivent démontrer, sans le moindre doute, la responsabilité du locataire. Une tâche quasiment impossible.» A l'heure actuelle, la jurisprudence est semble-t-il encore incertaine. Plusieurs cas sont en attente d'un jugement. M<sup>e</sup> Braunschmidt pense en effet que «seule la justice pourra trancher le débat», enjoignant aux locataires de se défendre.

Reste que, du côté des experts, les punaises de lit représentent un problème global. Il ne sert à rien, sur le long terme, de traiter au cas par cas, explique Gérard Cuendet. Pour endiguer le problème il faut, au minimum, enquêter dans les appartements voisins.» I

## EN BREF

### LES TPG DEMANDENT ENTRE 14 ET 15 MILLIONS SUPPLÉMENTAIRES AU CANTON

**GENÈVE** Les Transports publics genevois (TPG) demandent, dans un courrier officiel envoyé au Conseil d'Etat le 1<sup>er</sup> juillet, la compensation intégrale du manque à gagner induit par la baisse des tarifs votée le 18 mai dernier. La régie publique estime cette somme entre 14 et 15 millions de francs par année. Dans un communiqué transmis hier, il a par ailleurs réitéré sa volonté de voir l'offre actuelle maintenue. Réunis le 30 juin dernier, les administrateurs se sont prononcés pour le maintien des prestations au niveau négocié dans le contrat courant de 2015 à 2018. «A défaut de compensation intégrale par le canton, le manque à gagner mettrait en péril le développement de l'offre en transports publics et, de fait, les emplois aux TPG», précise le Conseil d'administration des TPG. ATS